



HAL
open science

Systemes agraires de la France de l'Ouest : une rationalité méconnue ?

Annie Antoine

► **To cite this version:**

Annie Antoine. Systemes agraires de la France de l'Ouest : une rationalité méconnue?. Histoire, économie et société, 1999, 18 (1), pp.107-132. 10.3406/hes.1999.2021 . halshs-04612938

HAL Id: halshs-04612938

<https://shs.hal.science/halshs-04612938v1>

Submitted on 14 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Systèmes agraires de la France de l'Ouest : une rationalité méconnue?

Annie Antoine

Citer ce document / Cite this document :

Antoine Annie. Systèmes agraires de la France de l'Ouest : une rationalité méconnue?. In: Histoire, économie et société, 1999, 18^e année, n°1. Terre et paysans. pp. 107-132;

doi : <https://doi.org/10.3406/hes.1999.2021>

https://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1999_num_18_1_2021

Fichier pdf généré le 12/05/2018

Résumé

Résumé Interroger les systèmes et les pratiques agraires de l'Ouest à partir des questions que l'on se pose ailleurs et interpréter ce que l'on y rencontre à l'aide des discours des agronomes du XVIIIe siècle ou des travaux des historiens de l'openfield amène invariablement à en donner une image très négative. L'Ouest est le pays de la métairie, des céréales pauvres et de l'élevage; les rotations culturales ne se laissent pas enfermer dans les modèles simples de l'assolement biennal ou triennal et de vastes espaces sont laissés sans culture pendant des périodes qui peuvent durer bien longtemps. Le but de cet article est de montrer la rationalité de ce système de polyculture extensive dans lequel les landes constituent un faux inculte, partiellement intégré dans les rotations culturales, indispensables pour assurer le fonctionnement de l'ensemble du système.

Abstract

Abstract It appeared impossible to question oneself about agrarian systems and uses in the West part of France in the same terms used for other regions. Indeed, the West part of France was the land of the « métairie », which associated both cattle breeding and growing of primitive cereals. In contrast with others regions, large surfaces were kept in fallow during long periods. The present contribution tried to show that this specific system had practical justifications and was necessary to the local economy.

SYSTÈMES AGRAIRES DE LA FRANCE DE L'OUEST : UNE RATIONALITÉ MÉCONNUE ?

par Annie ANTOINE

Résumé

Interroger les systèmes et les pratiques agraires de l'Ouest à partir des questions que l'on se pose ailleurs et interpréter ce que l'on y rencontre à l'aide des discours des agronomes du XVIII^e siècle ou des travaux des historiens de l'openfield amène invariablement à en donner une image très négative. L'Ouest est le pays de la métairie, des céréales pauvres et de l'élevage ; les rotations culturales ne se laissent pas enfermer dans les modèles simples de l'assolement biennal ou triennal et de vastes espaces sont laissés sans culture pendant des périodes qui peuvent durer bien longtemps. Le but de cet article est de montrer la rationalité de ce système de polyculture extensive dans lequel les landes constituent un faux inculte, partiellement intégré dans les rotations culturales, indispensables pour assurer le fonctionnement de l'ensemble du système.

Abstract

It appeared impossible to question oneself about agrarian systems and uses in the West part of France in the same terms used for other regions. Indeed, the West part of France was the land of the « métairie », which associated both cattle breeding and growing of primitive cereals. In contrast with others regions, large surfaces were kept in fallow during long periods. The present contribution tried to show that this specific system had practical justifications and was necessary to the local economy.

Il est à la fois classique et facile de commencer un exposé sur la France de l'Ouest en disant que l'histoire rurale a été traditionnellement celle des openfields céréaliers et que, de ce fait, l'Ouest a été quelque peu négligé. Outre le fait que cette affirmation devient de plus en plus fausse, elle est très superficielle. Nous ne manquons pas tant d'études sur l'Ouest de la France que de clés pour comprendre le système. Ou plus exactement, la plupart des clés que nous possédons, issues d'études portant sur d'autres régions, nous entraînent vers des idées un peu décalées. L'histoire rurale fonctionne dans des cadres et avec des catégories : des hiérarchies sociales, des rotations culturales, des modes de faire valoir, des systèmes de production, toutes normes dans lesquelles l'Ouest ne rentre pas facilement. Elle raisonne avec des certitudes

issues des discours agronomiques élaborés au XVIII^e siècle – il faut accroître les rendements céréaliers, il ne faut pas laisser le sol sans le cultiver, il faut améliorer les espèces animales – certitudes rechargées ultérieurement par quelques opinions fort discutables : le fermier est plus inventif que le métayer, l'exploitant en faire-valoir direct tire mieux parti de sa terre que le locataire, le bocage se caractérise par l'absence de vie de relations... Et il est vrai que les sociétés rurales de l'Ouest, vues à travers ces prismes, ne donnent pas l'image du progrès et de la modernité.

L'un des objectifs de cet article sera de montrer qu'une grande partie de ce que l'on sait en histoire rurale ne se retrouve pas exactement dans l'Ouest et qu'interroger cette région avec les questions que l'on pose ailleurs amène invariablement à en donner une image très négative. Ici, les mots n'ont pas le même sens et la richesse n'est pas toujours là où on la cherche. Prenons quelques exemples. Le laboureur de l'Ouest n'est pas nécessairement l'homme à la charrue (la charrue coûte d'ailleurs très peu cher), le métayer n'est pas un pauvre diable impécunieux, l'agriculteur aisé n'est pas un « coq de village », il ne possède presque jamais son exploitation et pas toujours ses bestiaux, il ne domine pas la communauté d'habitants qui, de plus, n'a pas beaucoup d'activité. Les rotations culturales, qui font à l'inculte une place jugée énorme par tous les observateurs, refusent de rentrer dans les cadres classiques de l'assolement biennal ou triennal et ce, bien avant qu'il ne soit question de modernisation agricole. On n'est même pas dans le cas de paysans qui se contenteraient de regarder pousser l'herbe destinée à nourrir leurs bestiaux, on est dans un cas plus déconcertant encore aux yeux des autorités, des agronomes et d'une bonne partie des historiens ruralistes, on est dans le cas de paysans qui cultivent les espaces incultes.

L'Ouest de cet article – la Bretagne, l'Anjou le Poitou, une grande partie du Maine et de la Touraine – correspond donc à un système de polyculture-élevage dans lequel les landes et friches tiennent une place considérable, c'est le pays du métayage et de la grande propriété, de la vache et du bœuf, du seigle et du sarrasin. À l'est et au sud-est, la région est limitée est limité par la plaine; au sud par la culture du maïs qui donne aux pratiques agraires des spécificités différentes; au nord, par les herbages normands, installés au cours de l'époque moderne – c'est le « couchage en herbe de la Normandie » – pour permettre l'engraissement des bovins destinés à alimenter les marchés parisiens. Cet espace présente de fortes homogénéités. Il est bocager et, en France, le bocage a plutôt mauvaise réputation. Alors que l'enclosure anglaise est *a priori* dotée de toutes les qualités (progrès, productivité, facilités de travail), le bocage a une forte connotation négative : pays chouan, pays de petite culture, pays pauvre, pays où l'archaïsme est maintenu par les difficultés de circulation. Et il est vrai que ces paysans de l'Ouest bocager ne semblent guère attirés par les modèles qui leur sont proposés : la grande culture, l'amélioration des espèces animales telle que la préconisent les agronomes, les sociétés d'agriculture et les autorités, ne les tentent pas et ils s'en protègent bien. Au

XIX^e siècle, le durham¹ ne parvient que très difficilement à se faire accepter en Bretagne. Ceci nous ramène à la première affirmation : si les innovations semblent pénétrer si difficilement dans l'Ouest, c'est que les modèles qui sont proposés aux paysans ne sont pas en accord avec leurs pratiques et avec les possibilités du milieu. Dans une agriculture où la technique est légère, la nécessité de l'adaptation aux conditions de sols et de climat, aux pratiques traditionnelles, à la disposition des parcelles et de l'habitat, bref à tout ce qui constitue le paysage bocager, ne peut être pris à la légère. Ces systèmes agraires de l'Ouest apparaissent comme récalcitrants face à l'innovation² ce qui ne contribue pas à leur faire bonne réputation. S'interroger sur les causes et la signification de cette résistance au progrès ramène à l'analyse de la cohérence des systèmes agraires de l'Ouest. Tel est le but de cet article qui ne vise pas tant à mesurer l'évolution d'une situation (évolution des rendements, recul de la jachère, introduction de nouvelles plantes...) qu'à tenter d'apprécier l'efficacité et la rationalité d'un système.

Des paysans qui ne possèdent pas la terre

Part du sol détenue par les paysans

• Existe-t-il une « propriété paysanne » dans la France de l'Ouest à la fin de l'Ancien Régime ?

Il ressort de toutes les études menées depuis le début du siècle sur la propriété foncière qu'en France, à la fin de l'Ancien Régime, 30 à 40 % du sol n'appartenaient ni au clergé, ni à la noblesse, ni à la bourgeoisie³. La situation dans l'Ouest est peut-être quelque peu différente. Henri Sée s'était efforcé de mesurer la part de la propriété « paysanne » et de la propriété « bourgeoise » en utilisant les rôles du vingtième conservés aux Archives d'Ille-et-Vilaine : il avait conclu que partout, sauf autour des villes, la première était deux fois plus importante que la seconde. Mais son attention avait été attirée par le fait que ces propriétés qu'il appelait « paysannes » n'étaient pas très étendues : 6 % seulement dépassaient 20 journaux (une dizaine d'hectares), 13 % faisaient de 10 à 20 journaux, 23 % de 5 à 10, 46 % de 1 à 5, 12 % moins de 1 journal⁴. Des études plus récentes, réalisées à partir des mêmes

1. Durham : race bovine mise au point en Angleterre dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, très célèbre chez les agronomes français. L'animal est en tous points différent des bovins de l'Ouest de la France : parallélipédique (c'est un animal de boucherie et la femelle est mauvaise laitière), précoce (il peut être livré à la boucherie dès l'âge de 4 ans), gros (il atteint une tonne), exigeant en nourriture, peu rustique, montrant peu d'aptitude au travail.

2. Henri Sée, *Les Classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*, Paris, V. Giard et E. Brière, 1906, XXI-544 p. Évoque une agriculture bretonne « languissante » du Moyen Âge au milieu du XVIII^e siècle, p. 404.

3. Gabriel Audisio, *Les Français d'hier*, t. I : *Des paysans, XV^e-XIX^e siècle*, Paris, A. Colin, « U », 1993, 367 p. Voir p. 134-137.

4. Henri Sée, *Les Classes rurales...*, *op. cit.* p. 67. L'étude porte sur les rôles du vingtième de 28 paroisses.

sources⁵ insistent également sur la grande importance de la très petite propriété : dans 8 paroisses de l'Ille-et-Vilaine situées à l'ouest de Fougères, les propriétés de moins de 2 ha représentent de 2 à 9 % de la superficie et de 10 à 31 % du nombre des propriétaires, celles de moins de 5 ha, de 12 à 30 % de la superficie et de 40 à 64 % du nombre des propriétaires⁶. Pour Roger Dupuy, cette prépondérance de la micro-propriété ramène au « poids écrasant de la pauvreté » qui apparaît également sur les rôles de capitation avec le nombre d'habitants incapables d'acquitter la moindre taxe⁷. Philippe Jarnoux insiste également sur le fait que la micro-propriété est liée à la pauvreté rurale⁸. Toutes ces études mettent en évidence l'importance de la micro-propriété, mais peut-on systématiquement considérer que cette petite propriété parcellaire, parce qu'elle n'est ni celle de la bourgeoisie, ni celle des ordres privilégiés, est celle des paysans ?

- Les agriculteurs ne possèdent pas les exploitations agricoles

Si l'on prend la question d'une manière différente et si l'on se demande qui possède les exploitations agricoles, on observe que, dans l'Ouest tel qu'il a été ici défini, ce ne sont que très rarement les agriculteurs. Dans trois paroisses proches de Vannes, au milieu du XVIII^e siècle, 70 % environ des exploitations appartiennent à la noblesse, moins de 5 % à l'Église, de 1 à 5 % à la bourgeoisie ; le reste (17 à 34 % des exploitations selon les paroisses) est possédé par les paysans, mais il ne s'agit pas des plus importantes, puisque cela représente de 4 à 7 % seulement des superficies⁹. En Gâtine poitevine, Louis Merle avait montré que les métairies avaient été constituées par les seigneurs, usant de leur droit de retrait féodal pour effectuer le remembrement ; il estimait que les 3/5^e d'entre elles appartenaient à la noblesse et qu'il faisait partie de la définition des métairies de ne pas appartenir à leur exploitant¹⁰. Pour la même région, Jacques Péret¹¹ remarque que la bourgeoisie, surtout

5. Philippe Jarnoux, *Les Bourgeois et la Terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, 405 p. ; Martine Cocaud, « Structure et évolution de la propriété foncière dans les campagnes fougères (1753-1813) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, XCVII, 4, octobre-décembre 1990, p. 499-538.

6. Martine Cocaud, *ABPO*, 1990, art. cit. p. 510 : l'étude porte sur les rôles du vingtième de 8 paroisses de l'Ille-et-Vilaine situées à l'ouest de Fougères.

7. Roger Dupuy, « Structures foncières en Haute-Bretagne à la fin de l'Ancien Régime », dans *Société villageoise et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XVII^e-XX^e siècles, Actes du colloque franco-québécois de 1985*, Rennes-Québec, 1987. Voir p. 55.

8. Philippe Jarnoux, *Les Bourgeois et la Terre...*, op. cit. p. 172-202. Cette remarque s'applique tout particulièrement à la partie sud-ouest de l'Évêché de Rennes.

9. Timothy J.-A. Le Goff, *Vannes et sa région. Ville et campagne dans la France du XVIII^e siècle*, Loudéac, Yves Salmon, 1989, 399 p. Utilise les rôles du vingtième des trois paroisses de Surzur, Theix et Grand-Champ.

10. Louis Merle, *La Métairie et l'Évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1958, 252 p.

11. Jacques Péret, *Les paysans de Gâtine au XVIII^e siècle*, La Crèche, Geste Éditions, 1998. Dans 15 des 20 paroisses où les rôles fiscaux (taille et vingtièmes) sont exploitables, la moitié des métairies appartient à la noblesse (à Ménigoute, la moitié, à Secondigny, 34 sur 54). Quant à la bourgeoisie, elle posséderait au XVIII^e siècle entre 1/4 et 1/3 des métairies de la Gâtine. Voir p. 94 et suiv.

autour des villes, est également un important propriétaire de métairies, et confirme le fait que les laboureurs propriétaires d'une métairie sont l'exception. Pour trouver des agriculteurs propriétaires, il faut aller vers les plus petites borderies; le cas reste cependant toujours marginal¹². Au total, la propriété paysanne ne représente pas plus de 10 % du sol en Gâtine. La même remarque est faite par Brigitte Maillard pour les campagnes de Touraine : les ventes d'exploitations entières, métairies ou borderies, sont très rares et les paysans n'y participent jamais, « les rôles du vingtième montrent que les métairies sont presque toutes amodiées... Par contre les borderies sont souvent en faire-valoir direct »¹³.

Enfin, les calculs que Paul Bois avait faits pour 28 paroisses du Haut-Maine à partir des relevés estimatifs des biens fonds réalisés au moment de la mise en place du vingtième donnent 2/3 du sol aux roturiers mais 12 % seulement de propriété « paysanne »¹⁴. Il faut rappeler sur quelles bases sont établis ces calculs : présumer bourgeois tout propriétaire roturier qui n'est pas en même temps exploitant, éliminer les très petits propriétaires (artisans, compagnons, journaliers) qui ne sont pas des agriculteurs mais qu'il serait abusif de faire entrer dans la catégorie des bourgeois, ce qui revient à écarter du fichier toutes les simples pièces détachées. Le chiffre de 12 % représente donc les exploitations agricoles en faire-valoir direct; par contre, les 2 à 3 % de la superficie d'une paroisse qui sont laissés de côté par ce mode de dépouillement¹⁵ représentent la micro-propriété.

- Les agriculteurs donnent à bail une partie des parcelles qu'ils possèdent

Les propriétaires de ces toutes petites parcelles, que l'on appelle certainement un peu trop rapidement propriété paysanne, ne sont pas tous en faire valoir direct. Dans les 38 paroisses d'Ille-et-Vilaine dont les rôles du vingtième avaient été étudiés par Henri Sée, 2/3 des propriétés paysannes – les plus petites – sont exploitées par leur propriétaire et les propriétés affermées ont une étendue plus considérable que celles qui sont tenues en main¹⁶. Toujours en Ille-et-Vilaine, l'étude des rôles du vingtième d'une quarantaine de paroisses montre que le faire-valoir direct est minoritaire : 43 % des biens sont en faire-valoir direct, mais cela ne représente que 34 % de la valeur foncière. Sans surprise, nous trouvons tous les bourgeois parmi les bailleurs, mais

12. Néanmoins, peu de bordiers sont propriétaires de leur borderie : à La Ferrière 4 sur 23, aux Forges 4 sur 28, à Fomperron 14 sur 80... Celles-ci sont parfois acquises par de gros laboureurs : Mathurin Rouleau, laboureur à Saint-Germier ne possède pas sa métairie, mais il a deux petites borderies qu'il loue. *Id.*, p. 97.

13. Brigitte Maillard, *Les campagnes de Touraine au XVIII^e siècle. Structures agraires et économie rurale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998, 500 p. Voir p. 138, 145 et 146.

14. Paul Bois, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Le Mans, Imprim. M. Vilaire, 1960, XIX-717 p.; rééd. Paris, EHESS, 1984. Voir p. 346.

15. Mais on ne sait s'il s'agit d'une estimation ou si ce chiffre procède d'un calcul : superficie cadastrée dans les relevés déduite de la superficie totale de la paroisse.

16. Henri Sée, *Les Classes rurales...*, *op. cit.* p. 73.

nous y trouvons aussi les micro-proprétaires, ceux qui possèdent moins de 1 hectare ¹⁷.

Cette question des « parcelles », celle de leur nombre, de leurs propriétaires et de leurs locataires, est particulièrement importante et elle ne semble pas se poser de la même manière dans les différentes parties de l'espace étudié. Les chiffres donnés par Paul Bois pour le sud-est de la Sarthe (2 à 3 % de la superficie d'une paroisse éliminés par un mode de calcul qui vise à ne retenir que les exploitations entières), suggèrent le fait que cette micro-propriété ne représente qu'une faible superficie et que la quasi-totalité de l'espace est constitué d'exploitations agricoles complètes. Dans le Bas-Maine, les baux ruraux relevés dans les registres du Contrôle des actes font apparaître un marché important des parcelles dans la région de Sainte-Suzanne mais très faible autour de Laval où tout l'espace rural semble être fait d'exploitations entières ¹⁸. Dans la paroisse de Plouider (département du Finistère), les paysans se composent des exploitations en louant des parcelles prises de propriétaires différents ¹⁹. Ce marché des petites parcelles semble également très important dans la Touraine : en 1788, sur les 350 contrats de location de biens ruraux relevés dans les registres du Contrôle des actes de Chinon, 294 (85 %) concernent des parcelles et 20 seulement portent sur des métairies ²⁰. Une part de ces parcelles appartient effectivement à des agriculteurs, mais on a vu que ceux-ci les afferment car elles ne suffiraient pas à les faire vivre. Inversement, les agriculteurs ne recherchent pas particulièrement à prendre à bail ces parcelles ; si l'on reprend le cas de la Touraine, on voit que parmi leurs locataires, il n'y a que 29,7 % de fermiers et laboureurs, les principaux preneurs étant les journaliers et les « bêcheurs » ²¹.

En conclusion, on voit qu'il existe dans les régions de l'Ouest un grand nombre de petites parcelles dispersées qui n'appartiennent ni aux ordres privilégiés, ni à la bourgeoisie, mais que l'on ne peut pas considérer systématiquement comme une propriété paysanne. Les propriétaires de ces petites parcelles sont pour une part des agriculteurs dotés d'une exploitation mais ce sont aussi tous les plus « petits » : journaliers, artisans et « indéterminés » que l'on ne trouve qu'au bas des échelles fiscales, bien en dessous des métayers, des bordagers et des closiers. Une grande partie de ces parcelles est donnée à bail ; les autres – celles qui sont les plus petites et de moindre valeur – sont en faire-valoir direct. Ces dernières constituent une bonne part de ce que l'on

17. Martine Cocard et Corinne Lecoq, « La Propriété foncière dans l'évêché de Rennes au XVIII^e siècle : un essai d'analyse cartographique », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, CI, 2, avril-juin 1994, p. 103-140. Voir p. 110-111.

18. Annie Antoine, *Fiefs et Villages du Bas-Maine au XVIII^e siècle. Étude de la seigneurie et de la vie rurale*, Mayenne, Éditions Régionales de l'Ouest, 1994, 539 p. Voir p. 351 et suiv.

19. Brigitte Arzur, *La vie quotidienne des paroissiens de Plouider au XVIII^e siècle d'après leurs inventaires après-décès*, mémoire de maîtrise, Université de Bretagne Occidentale, R. Leprohon (dir.), 1985, 168 p.

20. Brigitte Maillard, *Les campagnes de Touraine...*, *op. cit.*, p. 143.

21. *Ibid.*

peut appeler la propriété paysanne en faire-valoir direct dans l'Ouest. Les propriétaires de ces petites parcelles sont des pluriactifs : ils consacrent une part de leur temps à des activités agricoles mais celles-ci ne leur suffisant pas, ils sont également journaliers ou artisans. Les agriculteurs à temps complet quant à eux, métayers, closiers ou bordiers, ne possèdent qu'exceptionnellement leur exploitation et lorsqu'ils possèdent des parcelles, ils les donnent à bail plutôt que de les exploiter directement. Dans l'Ouest, l'exploitation agricole est presque totalement en faire-valoir indirect.

L'unité est l'exploitation

- Les exploitations de la paroisse de l'Huisserie

Pour connaître l'exploitation agricole de l'Ouest, nous partirons d'un exemple, celui de la paroisse de l'Huisserie située à quelques kilomètres à l'ouest de Laval pour laquelle nous disposons, dans les années 1740, de quelques rôles de taille tarifée bien précis²².

Les exploitations agricoles de la paroisse de l'Huisserie en 1740

(Source : Taille tarifée de la paroisse de l'Huisserie, 1740)

	Nombre d'exploitations	Nombre de propriétaires-exploitants	Superficie moyenne (en arpents)	Superficie de la paroisse (en %)	Feux de la paroisse (en %)
Métairies	21	0	42,50	48,30	14,38
Closeries	50	4	12,90	35,08	34,24
Bordages	11	7	5,50	3,28	7,53
Moulins	3	0	5,00	0,81	2,05
Maisons et terres	8	8	6,62	2,87	5,48
Maisons et jardins	34	0			23,28
Terres et friches	19	Hors-tenants	9,26	9,54	25,63

Les métairies font, dans cette paroisse, une superficie moyenne de 21,25 ha. Toutes sont en faire-valoir indirect ; un seul métayer peut être considéré comme un double actif (il est également charpentier) et un autre seulement prend à ferme 3 arpents de prés qu'il ajoute à son exploitation. Les closeries font en moyenne 6,5 ha et les bordages 2,75 ha. On voit que 7 des 11 bordages et 4 des 50 closeries sont la propriété de leur exploitant (16 % de ce type d'exploitation sont en faire-valoir direct). Comme dans le cas des métairies, très peu de terres sont louées en complément de ces exploitations (4,5 ha ce qui peut être regardé comme négligeable). Par contre la double activité est plus répandue que dans les métairies : 5 bordagers et 10 closiers (23 % du groupe) ont une activité autre qu'agricole. Cet exemple permet de

22. Taille tarifée de la paroisse de L'Huisserie [département de la Mayenne], 1740. Archives départementales de la Mayenne, C 245.

faire apparaître clairement des caractères que l'on devine plus ou moins dans la totalité de l'Ouest de la France : des paysans très rarement en faire-valoir direct et d'autant moins propriétaires qu'ils disposent d'exploitations importantes ; des exploitations prises à bail en bloc et non pas constituées de pièces et de morceaux loués séparément (le marché de location des petites parcelles ne concerne pas les agriculteurs) ; des doubles actifs assez rares, plus fréquents dans les closeries que dans les métairies ; enfin, une structure dualiste de l'exploitation, avec un seuil qui se situe entre 10 et 15 ha : en dessous on a affaire à une closerie (ou à une borderie) et au-dessus à une métairie²³. On verra que ceci renvoie à des orientations économiques différentes et explique également la structure des sociétés de l'Ouest.

- Superficie des exploitations de l'Ouest

La taille des exploitations dans l'Ouest est assez bien connue. Selon Louis Merle, en Gâtine, les bordiers, qui exploitent moins de 10 à 15 hectares, cultivent 20 % du sol et les terres volantes représentent moins de 5 % du sol ; il reste donc 75 % de l'espace occupés par les métairies qui sont des exploitations dont la majorité fait de 25 à 60 ha²⁴. Jacques Péret attribue à ces métairies une taille moyenne de 40 ha²⁵ ; Philippe Bossis situe également les métairies du Poitou dans une fourchette allant de 15 à 60 hectares²⁶.

En 1828, on compte pour l'ensemble du département de la Mayenne 7 162 métairies et 24 418 closeries ou bordages, ce qui fait un rapport de 1 métairie pour 3,5 closeries²⁷. La même enquête précise que les métairies font de 25 à 30 ha, les closeries font de 10 à 15 ha pour la moitié d'entre elles, et de 6 à 12 pour l'autre moitié. Pour le Bas-Maine, au XVIII^e siècle, un échantillon de 558 métairies et 324 closeries²⁸ permet d'établir les chiffres suivants : la taille moyenne des métairies est de 29,30 ha et la moitié d'entre elles font de 20 à 35 ha ; la taille moyenne des closeries, que ces documents amènent vraisemblablement à surestimer (celles des domaines seigneuriaux sont sur-représen-

23. L'individualisation de deux types de petites exploitations – la closerie et le bordage – telle qu'elle peut être faite à partir de la taille tarifée de L'Huisserie n'est pas aussi nette ailleurs. En général, ces deux termes désignent la même réalité.

24. Louis Merle, *La Métairie...*, *op. cit.* p. 106. Un échantillon de 130 métairies se répartit de la manière suivante : 34,4 % font de 15 à 25 ha, 56,6 % font de 25 à 60 ha, 13 % font plus de 60 ha.

25. Jacques Péret, *Les paysans de Gâtine...*, *op. cit.*, p. 89.

26. Philippe Bossis, «Le milieu paysan aux confins de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne (1771-1789)», *Études Rurales*, 47, juillet-septembre 1972, p. 122-147.

27. Enquête sur les bêtes à laine du département de la Mayenne, Archives départementales de la Mayenne, 7 M 277. René Musset, qui utilise l'enquête agricole de 1882 – il considère que la révolution agricole n'a pas modifié, en Mayenne, les conditions de la propriété et de l'exploitation – reprend cette division tripartite des exploitations agricoles et distingue : les métairies ou grandes fermes de 20 à 40 ha, les closeries qui font 9 ou 10 ha en moyenne, et «les terres volantes qui sont des exploitations très petites façonnées à bras» ; les exploitations de moins de 10 ha occupent 60 % du sol, celles de 10 à 20 : 23 %, celle de 20 à 50 : 16 %, celles de plus de 50 : 1 %, René Musset, *Le Bas-Maine. Étude géographique*, Paris, A. Colin, 1917, 496 p. ; rééd. Laval, Librairie Cantin, 1978. Voir p. 371.

28. Ce fichier a été réalisé à partir de documents seigneuriaux, de rôles de taille, des affiches de mise en vente des biens de seconde origine (1792) ; il se compose de la description parcelle par parcelle de chacune de ces exploitations, Annie Antoine, *Fiefs et Villages...*, *op. cit.*, p. 134-135.

tées), s'établit à 7,8 ha; celles de la paroisse de l'Huisserie font 5,5 ha²⁹. Jeanne Dufour, utilisant la terminologie des Usages Ruraux (1855) et le dictionnaire de Pesche (1834) distingue pour le Haut-Maine des maisonnies ou closeries faisant moins de 1 ha, des bordages de 8 à 12 ha, des fermes au-dessus de 12 ha dont les plus importantes continuent à être appelées des métairies³⁰.

Cette division tripartite de l'exploitation agricole est également signalée par Philippe Jarnoux pour l'Ille-et-Vilaine : les rôles du vingtième lui livrent des métairies, terme qui « désigne toujours une grande exploitation mais [dont la] grandeur est relative à la taille globale des exploitations d'une paroisse donnée », des closeries et des « lieux » qui semblent si petits qu'on peut se demander si l'on est bien là en présence de vraies exploitations agricoles³¹.

• Composition des exploitations

Ces exploitations, métairies d'une part, bordages ou closeries de l'autre, présentent dans tout l'Ouest des caractères analogues : il semble qu'elles soient le plus souvent composées de terres jointives ou peu dispersées. En effet, ainsi que l'a montré l'exemple particulier de la paroisse de L'Huisserie, il n'apparaît pas que les agriculteurs se composent des exploitations faites de parcelles louées séparément et regroupées temporairement. Les exploitations ont une unité (habitation, jardins, terres et prés, espaces incultes) et se louent d'un seul tenant. Le marché de location des pièces isolées ne concerne qu'assez peu les agriculteurs.

Les pièces de terres qui composent les exploitations répondent à des dénominations assez variées; elles peuvent être ramenées à quatre types répartis en trois auréoles : la première correspond aux petites parcelles toujours soigneusement encloses (jardins, courtils, vergers et closeaux) qui entourent les bâtiments d'habitation et d'exploitation. La seconde se compose des parcelles labourées – champs, pièces, terres, « parcs »³² en Basse-Bretagne – soumises à assolement, produisant périodiquement des céréales, et des prairies. Elle est formée de mailles plus larges, aux clôtures plus perméables. Au-delà, s'étendent les espaces incultes, landes et pâtis de l'Ouest intérieur, « garennes » de Basse-Bretagne. Dans le Bas-Maine, chaque closerie se compose en moyenne de 11 ou 12 parcelles : deux jardins, deux closeaux ou noës, deux prés et cinq pièces de terre; chaque métairie de 20 ou 21 parcelles : un ou deux jardins, un verger, trois closeaux, dix pièces de terre, un peu plus de trois prés, une ou deux landes ou châtaigneraies³³.

29. Taille tarifée de la paroisse de l'Huisserie, 1740, document cité, Annie Antoine, *Fiefs et Villages...*, *op. cit.*, p. 135 et suiv.

30. Jeanne Dufour, *Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles. Le devenir des régions agricoles*, Le Mans, chez l'auteur, 1981, 596 p. Voir p. 115.

31. Philippe Jarnoux, *Les bourgeois et la terre...*, *op. cit.*, p. 185 et suiv. Toutes ces exploitations ne sont pas évaluées en superficie mais par rapport à leur valeur locative, telle qu'elle est donnée dans les rôles du vingtième. On n'en connaît donc pas la superficie.

32. Ce terme désigne les champs en Basse-Bretagne.

33. Étude réalisée à partir d'un échantillon de 115 métairies et 82 closeries, 1750-1792, Annie Antoine, *Fiefs et Villages...*, *op. cit.*, p. 156-157.

Nombre moyen de chaque type de parcelles dans les métairies et les closeries
(Source : taille tarifée de la paroisse de l'Huisserie, 1740)

	Jardins	Vergers	Closeaux	Noës	Terres	Prés	Landes	Bois
Métairies	1,74	0,95	2,91	0,46	9,98	3,36	0,95	0,43
Closeries	1,95	0,41	1,38	0,33	5,44	1,91	0,23	0,12

Taille moyenne des parcelles des métairies et des closeries (en hectares)
(Source : taille tarifée de la paroisse de l'Huisserie, 1740)

	Jardins	Vergers	Closeaux	Noës	Terres	Prés	Landes	Bois
Métairies	0,30	0,32	0,31	0,55	2,15	1,60	1,75	1,50
Closeries	0,16	0,20	0,25	0,37	0,82	0,61	1,10	0,20

La superficie moyenne de chaque type de parcelles est plus petite pour les closeries que pour les métairies, la différence étant particulièrement importante pour les terres et les prés. D'autre part, trois types de parcelles – les jardins, vergers et closeaux – se caractérisent par le fait qu'elles sont toujours soigneusement encloses; elles sont un peu plus importantes en pourcentage de la superficie des closeries (10 %) que des métairies (5 %). Ces deux éléments expliquent pourquoi le bocage est plus dense autour des closeries³⁴.

Si l'on compare les métairies du Bas-Maine avec celles de la Gâtine poitevine étudiées par Louis Merle, on remarque que les terres y sont plus représentées (70 % de l'espace ici pour 40 à 60 % dans la Gâtine) alors que les prés et pâtis, avec moins de 20 % de l'espace, sont moins importants (20 à 25 % en Poitou).

Part des différents types de parcelles constitutives des métairies de la Gâtine
(Source : Louis Merle, *La Métairie...*, op. cit., p. 107.)

Illustration non autorisée à la diffusion

34. Cette remarque a été faite par Abel Bouhier, «La structure sociale et l'économie rurale à la fin du XVIII^e siècle», dans *Bulletin du Cercle d'Études Géographiques du Bas-Maine*, avril-juin 1953, p. 12.

Part des différents types de parcelles constitutives des métairies et des closeries du Bas-Maine

(Source : Échantillon de 115 métairies et 82 closeries ³⁵)

Types de parcelles	Métairies (31,30 ha)	Closeries (7 ha)
Jardins	1,20 %	3,68 %
Vergers	0,84 %	1,12 %
Closeaux	2,89 %	5,14 %
Noës	0,81 %	1,84 %
Terres	68,57 %	66,57 %
Prés et pâtis	18,47 %	17,48 %
Landes	5,19 %	3,78 %
Bois	2,03 %	0,40 %

En résumé, une métairie « moyenne » du Bas-Maine (31,30 ha selon l'échantillon utilisé ici) se compose d'une vingtaine de parcelles de 1,50 ha. Six sont de petite taille – un tiers d'hectare – (jardins, vergers, noës, closeaux) et 13 ou 14 sont des pièces de terres ou de prés de 2 ha en moyenne. Une (grande) closerie de près de 7 ha est constituée de 11 parcelles de 0,60 ha : 4 sont petites (0,20 ha), toujours encloses, et 7 sont des terres ou des prés de 0,75 ha. La différence entre la métairie et la closerie ne réside pas dans une différence de structure interne : les terres et les prés occupent dans les deux cas à peu près le même pourcentage de l'espace. La closerie apparaît dans le paysage comme un modèle réduit de la métairie : elle est composée d'un moins grand nombre de pièces plus petites. La différence réside dans la taille globale des deux exploitations, le nombre et la superficie des parcelles qui les composent. Ces différences correspondent à des orientations économiques opposées : la métairie élève des bœufs alors que la closerie n'a que des vaches. Elles s'observent dans le paysage : la métairie crée un bocage d'autant plus lâche qu'elle comporte de plus grandes parcelles, la closerie s'entoure d'un réseau de haies d'autant plus dense qu'elle-même et les parcelles qui la composent sont plus petites. Elles se lisent également dans les structures de la société rurale de l'Ouest.

Des sociétés de classes moyennes

De ces caractéristiques des exploitations agricoles, accessoirement de celles de la propriété, découle en très grande partie la structure des sociétés de l'Ouest. Quel que soit le document à partir duquel on travaille (rôles fiscaux ou inventaires après décès), on met invariablement en évidence une typologie sociale correspondant à cette dualité des exploitations agricoles. Alors que les sociétés des openfields céréaliers se caractérisent par des sociétés très hiérarchisées pour lesquelles les pyramides fiscales ont une base très large et une

35. Annie Antoine, *Fiefs et Villages...*, op. cit., p. 157.

pointe très effilée ³⁶, les sociétés de l'Ouest ont des écarts moins importants entre la base et le sommet et présentent la caractéristique d'avoir une importante classe moyenne, essentiellement composée par les closiers. Les graphiques ci-dessous, réalisés à partir des rôles de taille de 20 paroisses de l'élection de Laval (4664 fiches) étudiés entre 1770 et 1780 en témoigneront. Les classes statistiques ont été calculées selon la méthode dite «Dupâquier» (progression géométrique de part et d'autre de la moyenne, ici : 15,65 livres) afin de faire apparaître rapidement les spécificités de ces sociétés.

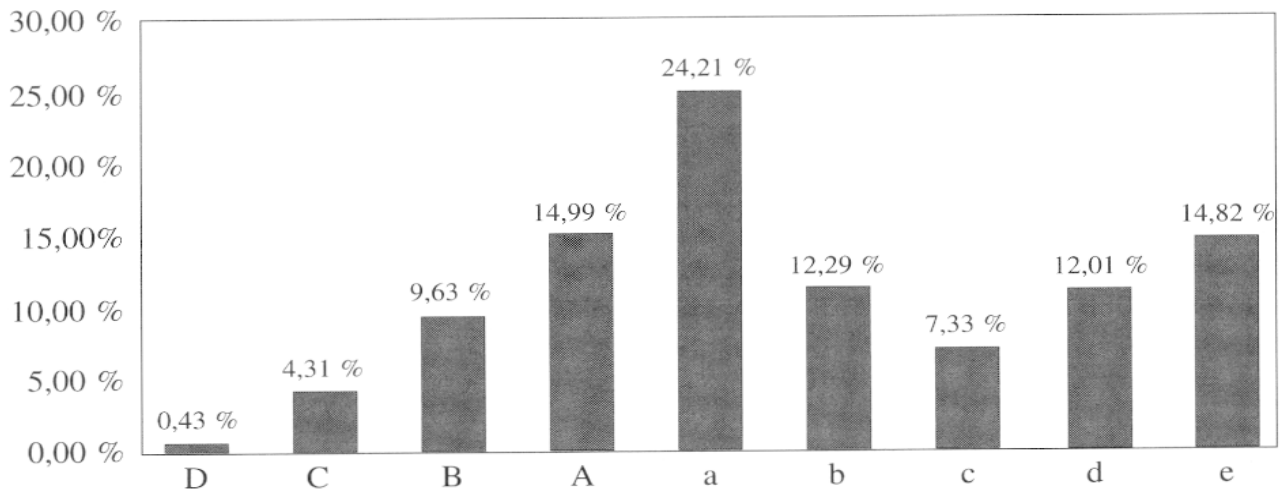
Structure sociale des paroisses de l'élection de Laval
(Source : rôles de taille de 20 paroisses observées entre 1770 et 1780)

Cote de taille (en livres)		Ensemble des taillables	Id. en %	Métayers (nombre)	Métayers (% des taillables)	Closiers (nombre)	Closiers (% des taillables)
128 – 256	D	20	0,43	19	0,41	0	0,00
64 – 127,9	C	201	4,31	194	4,16	0	0,00
32 – 63,9	B	449	9,63	362	7,76	48	1,03
15,75 – 31,9	A	699	14,99	137	2,94	476	10,21
8 – 15,5	a	1 129	24,21	0	0,00	971	20,82
4 – 7,9	b	573	12,29	0	0,00	316	6,78
2 – 3,9	c	342	7,33	0	0,00	48	1,03
1 – 1,9	d	560	12,01	0	0,00	13	0,28
0,25 – 0,75	e	691	14,82	0	0,00	2	0,04
		4 664	100,00	712	15,27	1874	40,18

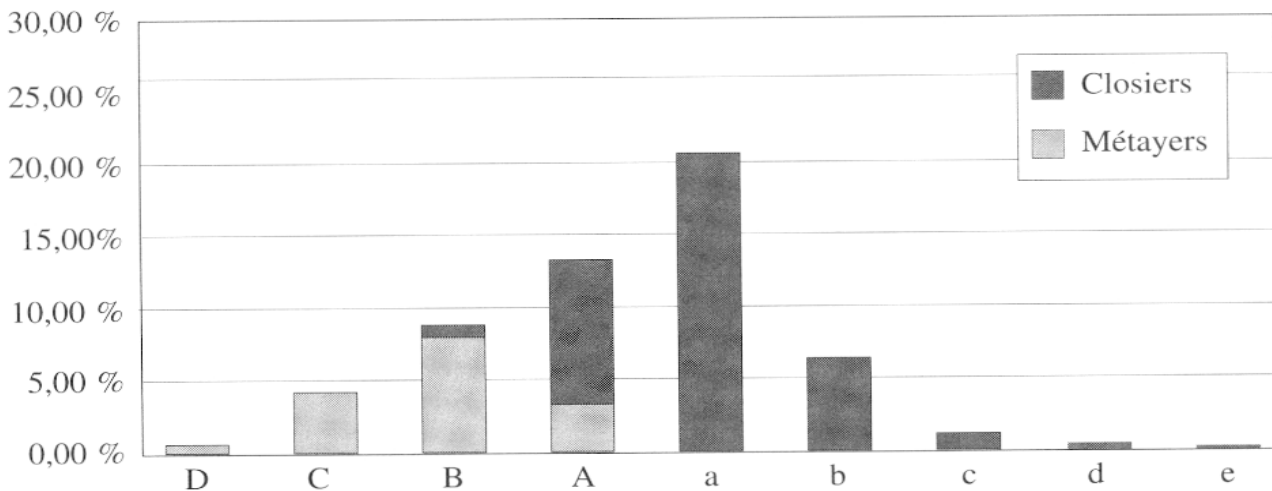
On observe que la société se décompose grossièrement en trois groupes : les métayers (15 % des taillables, classes A.B.C.D.) forment la partie de la société qui paie toujours plus que la taille moyenne ; les closiers ou bordagers (40 % des taillables, classes A.a.b, on arriverait à 45 % en leur adjoignant les meuniers et quelques autres double-actifs exploitant des terres) forment le noyau central de la société dont la base (les catégories c, d et e du graphique) est composée par les artisans et les journaliers.

36. À titre de comparaison, voir le graphique réalisé selon les mêmes principes à partir du rôle de taille de Marly-la-Ville (1746), Annie Antoine, *Terre et paysans en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Gap, Ophrys, 1998, 175 p. Voir p. 79-97.

Graphique 1 – Répartition par classes des taillables de 20 paroisses de l'élection de Laval



Graphique 2 – Part des agriculteurs (métayers et closiers) dans les différentes classes fiscales de 20 paroisses de l'élection de Laval



La différence fondamentale avec les sociétés d'openfield tient dans le moins grand nombre de classes fiscales (ce qui représente une moindre amplitude des groupes de richesse) et dans l'existence de ce groupe important autour de la moyenne. L'ouvrage récent de Jacques Péret sur la Gâtine montre une hiérarchie très semblable de la société³⁷; les mêmes remarques peuvent être faites à partir de l'étude de T. J.-A. Le Goff sur le Vannetais³⁸. Enfin, la dernière catégorie des taillables, les classes c, d et e, ceux que l'on trouve sur le graphique général et non sur celui des métayers et des closiers, correspond

37 Jacques Péret, *Les paysans de Gâtine...*, op. cit., p. 116 et suiv. Notamment p. 131 : «on peut reprendre un schéma de société tripartite quant aux hiérarchies fiscales».

38. *Id.*, p. 72-74.

en grande partie à la micro-propriété paysanne qui n'est que très exceptionnellement suffisante pour faire vivre un agriculteur en faire valoir direct.

On observe donc que pour ces paysans de l'Ouest, posséder le sol constitue un critère de différenciation sociale qui joue en sens inverse de ce à quoi on s'attendrait. En haut des stratigraphies fiscales, on trouve les métayers, qui ne possèdent pour ainsi dire jamais leur exploitation ; en bas, des journaliers, des artisans, des pluriactifs : ceux-ci se partagent les micro-propiétés dispersées observées par tous ceux qui ont travaillé sur les rôles de vingtième. Entre les deux, on observe un groupe d'agriculteurs moyens, assez étoffé, dont quelques éléments seulement, pas les plus riches, possèdent parfois une petite closierie ou un petit bordage.

Des paysans qui cultivent l'inculte

Mesurer l'inculte

Tous les observateurs, voyageurs, intendants, subdélégués l'ont vu et l'ont écrit : dans ces régions de l'Ouest, l'inculte est important ³⁹. Selon Arthur Young, ce sont à la fin du XVIII^e siècle deux à trois cinquièmes de la superficie de la Bretagne qui sont laissés à l'abandon ; l'intendant de cette province affirme en 1737 que les deux tiers du sol sont incultes et que cet inculte est composé de landes, des terres froides qui ne sont pas susceptibles d'être cultivées. En 1733, l'intendant de la Tour, à la demande du Contrôleur Général Orry, avait fait rédiger un mémoire qui fournit, pour chaque subdélégation, la quantité respective des terres cultivées et des terres incultes ⁴⁰.

Part de l'inculte en Bretagne en 1733 (résultats par évêché)

Rennes :	32,0 %
Saint-Pol-de-Léon :	35,0 %
Saint-Malo :	40,7 %
Nantes :	43,3 %
Vannes :	45,7 %
Saint-Brieuc :	47,1 %
Quimper :	48,2 %
Tréguier :	50,8 %
Dol :	60,1 %
Ensemble :	42,7 %

39. Une vision très «classique» de l'inculte en Bretagne est présentée dans l'article de Hugh Clout, «Land-Use Change in Finistère during the eighteenth and nineteenth Centuries», *Études Rurales*, janvier-mars 1979, 73, p. 69-96.

40. Toutes ces informations sont extraites de l'ouvrage de Henri Sée qui publie les chiffres du mémoire de 1733. Henri Sée, *Les Classes rurales...*, *op. cit.*, p. 367 et suiv.

Plusieurs études ponctuelles, prenant pour source l'édition donnée au milieu du XIX^e siècle du *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne* de J.-B. Ogée⁴¹ confirment à la fois cette importance de l'inculte et la variabilité de son appréciation. Au milieu du XIX^e siècle, les terres de la commune de Plouigneau (Finistère) se composent de 42,7 % de terres labourables, de 6 % de prés et pâturages, de 15,3 % de bois, de 1,4 % de vergers et jardins, de 29,9 % de landes et inculte, de 4,7 % de «divers» et bâti⁴²; celles de la commune de Guipavas, à côté de Brest, de 43 % de terres labourables, de 41 % de «lande ou à peine cultivé», de 4 % de prés et pâturages, de 5 % de bois⁴³; celle de Plouider (Finistère) de 54 % de terre labourable, de 22 % de landes et inculte, de 12,5 % de prés et pâturages, de 3,5 % de bois⁴⁴.

En 1687, un bon connaisseur du Bas-Maine, Leclerc du Flécheray, écrit : «il y a plus de la moitié du pays en landes»⁴⁵. Arthur Young, dont il est de bon ton de se moquer, a vu des landes partout : on peut dire avec raison qu'il n'a pas bien compris le fonctionnement de l'agriculture des pays bocagers, mais il n'en reste pas moins qu'il a effectivement vu des espaces qui lui ont semblé incultes. Par contre, les chiffres que l'on peut obtenir à partir du cadastre de la Mayenne (période 1820-1840) donnent 70 % de terres labourables, 14,4 % de prés et pâtures, 7,6 % de bois et futaies, 6,4 % de landes et bruyères, 1,6 % de jardins et vergers⁴⁶. Comme les défrichements n'ont pas été considérables au cours du XVIII^e siècle, même après la déclaration de 1766 (moins de 2 % de la superficie totale des élections de Laval et Mayenne⁴⁷, 0,73 % de celle des sept élections de la province d'Anjou⁴⁸), c'est que l'on appelle landes au XVIII^e siècle ce qui n'est pas classé sous cette rubrique au moment de la réalisation du cadastre. Cette divergence d'appréciation amène à s'interroger sur la définition de l'inculte.

Définir l'inculte

L'inculte se compose de tous les espaces qui, à un moment donné, ne portent pas de cultures. Définition très simple en apparence, mais qui est loin d'éclairer entièrement la question car des landes peuvent être cultivées pendant des périodes plus ou moins courtes alors que des terres cultivables peu-

41. J.-B. Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, Rennes, 1778-1780; 2^e éd. (Marville-Varin), 1847, 2 vol., 1422 p.

42. Catherine Baron, *La vie quotidienne des paroissiens de Pouigneau au XVIII^e siècle d'après leurs inventaires après-décès*, Mémoire de maîtrise, Université de Bretagne Occidentale, F. Roudaut (dir.), 1989, 154 p. + 1 vol. d'annexes.

43. Hélène Rose, *Étude économique et sociale de Guipavas au XVIII^e siècle à travers les inventaires après-décès*, Maîtrise, Université de Bretagne Occidentale, F. Roudaut (dir.), 1985, 190 p.

44. Brigitte Arzur, *La vie quotidienne des paroissiens de Plouider...*, *op. cit.*

45. Jean-Baptiste Leclerc du Flécheray, *Description du Comté de Laval, son histoire, ses mœurs, ses habitants, ses manufactures et plusieurs remarques curieuses à ce sujet* (vers 1696), Laval, Godbert, 1860.

46. Annie Antoine, *Fiefs et Villages...*, *op. cit.*, p. 89.

47. *Id.*, p. 93.

48. François Lebrun, *Les Hommes et la Mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles. Essai de démographie et de psychologie historiques*, Paris-La Haye, Mouton, 1971, 562 p. Voir p. 93-94.

vent être incultes pendant des périodes plus ou moins longues. Et ce n'est pas à l'aspect du sol qu'il est plus facile de se fier : rien dans le paysage ne devait vraiment différencier une lande pacagée depuis 20 ou 30 ans (inculte de longue durée voire permanent) d'un champ laissé en friche depuis 5 ou 6 ans et également pacagé. Définir l'inculte ramène le plus souvent à la question des rotations culturales : il y a l'inculte permanent, celui qui n'est jamais cultivé (forêts et taillis), l'inculte de très longue durée qui peut être temporairement cultivé (landes), l'inculte de courte durée (la période de friche ou repos du sol qui suit un cycle de culture)... qui peut durer assez longtemps. À un moment donné, les espaces que l'on peut qualifier de landes, friches, jachère, taillis, broussailles, « veillons » et « garennes » (en zone bretonnante)... sont faits de ces trois sortes d'incultes.

- Les terres vaines et vagues

Une partie de l'inculte se trouve hors des exploitations. Ce sont les bois et les taillis, les friches et broussailles, tout ce que l'on nomme alors landes et bruyères, terres vaines et vagues... L'Ouest, pays de clôture, n'est pas une région de vaine pâture, les exploitations ne sont pas ouvertes collectivement au bétail après les récoltes, il n'y a pas d'usages collectifs, pas de troupeaux communs. Les communautés ne possèdent que très peu de terre. Il faut aller au moins jusqu'en Touraine pour trouver quelques pratiques communautaires, mais elles restent bien modestes⁴⁹. Il existe cependant de vastes espaces incultes d'utilisation collective; ils sont, le plus souvent, reconnus propriété seigneuriale.

En Bretagne, c'est le cas des bois et des forêts⁵⁰. La lecture des terriers montre qu'il en va de même pour les terres vagues (« landes »)⁵¹ et que les habitants y ont des droits : affouage, pâture (réglementée); ils peuvent aussi cultiver temporairement ces espaces, y planter des arbres. Les bois seigneuriaux ne sont pas clos et les animaux y pénètrent, ce qui donne lieu à la mise en fourrière du bétail et à des procès⁵². Dans la plupart des cas, les paysans paient des droits seigneuriaux en contre partie de ces pratiques (le panage des porcs est un gros revenu pour le seigneur); les seigneurs ne peuvent donc pas exercer le droit de triage⁵³. C'est probablement pour cela que les seigneurs

49. Brigitte Maillard, *Les campagnes de Touraine...*, *op. cit.*, p. 64 et suiv., signale le fait que la vaine pâture sur les champs et jachères n'est pas mentionnée dans la coutume de Touraine mais existe cependant, fondée sur l'usage immémorial, et que nul propriétaire ne peut y soustraire ses champs. Son application est cependant limitée : elle ne concerne pas les parcelles encloses, elle ne s'applique qu'aux moutons et ne s'exerce que pendant certaines périodes de l'année.

50 Henri Sée, « L'enquête sur les clôtures en Bretagne (1786) », *Annales de Bretagne*, XXXVIII, 4, 1928-1929, p. 752-767. Selon l'auteur, c'est à leur statut de propriété seigneuriale que les espaces incultes doivent le fait de s'être conservés en Bretagne.

51. Henri Sée, *Les Classes rurales...*, *op. cit.*, p. 209.

52. Paimpont, 1786, *id.*, p. 214.

53. Comme ces concessions sont le plus souvent faites contre redevances, les seigneurs ne peuvent exercer leur droit de triage (voir l'ordonnance de 1669); ils peuvent par contre faire le cantonnement qui ne laisse qu'un tiers de l'espace aux usagers. Tel fut le cas de la forêt du Pertre dont le duc de la Trémoille s'est réservé les deux tiers en 1700, Henri Sée, *Les Classes rurales...*, *op. cit.*, p. 219.

bretons font des « afféagements », ce qui revient à transformer ou à tenter de transformer (car tous les afféagements ne sont pas durables) des parties incultes du domaine en mouvance⁵⁴. Indirectement, l'histoire de ces afféagements est intéressante. Outre qu'ils prouvent l'existence antérieure de très vastes incultes, la résistance que rencontrent ces pratiques montre que ces espaces regardés comme incultes sont plus précieux aux habitants dans cet état que cultivés.

Dans le Maine, les terres seigneuriales d'utilisation collective n'étaient certainement pas aussi importantes qu'en Bretagne, on en rencontre cependant parfois les traces. Les Remembrances de la seigneurie du Feu, située sur la paroisse de Juvigné, à la limite de la Bretagne, laissent apparaître un certain nombre de censitaires ayant obtenu ou usurpé des droits d'usage, ayant enclos et cultivé des parties de landes, y ayant même construit des « loges en massonnail »⁵⁵. On retrouve ces « logistes » après 1766 dans les déclarations de défrichement ; ils annoncent avoir clos quelques journaux de landes, les avoir défrichés et ensemencés et avoir construit un petit habitat⁵⁶. On en rencontre aussi dans la région de Lassay où s'étendent « les landes et bruyères de Hardanges » dans lesquelles, en 1753, le procureur fiscal remarque qu'il a été édifié des clôtures, que l'« on a bêché des mottes et pelé la terre », semé du seigle et du sarrasin, préparé la terre pour les ensemencés de l'année prochaine⁵⁷ ; il n'apparaît pas alors que le seigneur puisse récupérer cet espace : « c'était à ce que l'on dit autrefois une forêt ; il n'y a quant à présent personne vivant qui puisse le dire »⁵⁸.

- L'inculte intégré dans les exploitations

On rencontre aussi une part importante de l'inculte à l'intérieur des exploitations. Il s'agit de parcelles de broussailles, des chaintres⁵⁹ qui bordent les champs, de terres de mauvaise qualité qui ne sont que très épisodiquement travaillées. L'étude de la taille de la paroisse de l'Huisserie montre que les métairies contiennent proportionnellement plus de terres incultes ou mauvaises que les closeries⁶⁰.

54. Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, Imprim. nat., 1966, 2 vol., CV-1293 p. ; rééd. Paris, EHESS, 1985. Voir p. 531 et suiv. Les afféagements ont été particulièrement importants dans le duché de Penthièvre.

55. Remembrances de la seigneurie de Juvigné, 1715, Archives départementales de la Mayenne, 1 Mi 143 R6, Annie Antoine, *Fiefs et Villages...*, op. cit., p. 96 et suiv.

56. Déclarations de défrichement, Archives départementales de la Mayenne, B 27.

57. Chartrier de Lassay, Archives départementales de la Mayenne, 1 Mi 141 R9 (52), Annie Antoine, *Fiefs et Villages...*, op. cit., p. 97-98.

58. *Ibid.*

59. Il s'agit des espaces non cultivés qui servent à faire tourner la charrue et qui se couvrent souvent de broussailles.

60. La même observation avait été faite par Louis Merle qui en donnait l'interprétation suivante : compte tenu de la composition des finages paroissiaux, les métairies, pour disposer d'assez de prairies, étaient contraintes d'englober de vastes parcelles de terre de très mauvaise qualité.

Composition des exploitations agricoles de la paroisse de l'Huisserie
(Source : taille tarifée de la paroisse, 1740)

	% de prés	% de terres	dont % de bonnes terres	dont % de terres médiocres	dont % de terres mauvaises	% de taillis et friches
Métairies (21 cas) 20,20 ha en moyenne	20,25	79,20	27,00	21,60	51,42	0,50
Closeries (50 cas) 6,4 ha en moyenne	17,70	82,30	37,8	21,90	22,60	0,00

Part des fonds de différente nature occupés par les métairies et les closeries
(Source : taille tarifée de la paroisse, 1740)

	Ensemble de la paroisse	Prés	Bonnes terres	Terres médiocres	Terres mauvaises
Métairies	48,30 %	51,00 %	39,00 %	49,00 %	71,00 %
Closeries	34,70 %	31,65 %	49,60 %	45,10 %	28,40 %

On observe globalement une structure semblable des métairies et des closeries, à quelques différences près cependant : un peu plus de prés dans les métairies que dans les closeries, mais aussi beaucoup plus de terres de mauvaise qualité : alors que les 21 métairies occupent 48,30 % de la superficie de la paroisse, elles contiennent 71 % des terres dites « mauvaises » ; inversement, les closeries qui occupent environ le tiers de l'espace ont la moitié des terres de bonne qualité. Cette constatation renvoie à la question des rotations culturales et à l'orientation économique différente de ces deux types d'exploitation : la métairie qui se livre plus que la closerie à l'élevage spéculatif des bovins⁶¹ a besoin de cet inculte pour subvenir à tous les besoins en fourrage des bestiaux.

- La question des rotations culturales

Il est bien difficile de contraindre les rotations culturales de l'Ouest à rentrer dans le cadre classique de l'assolement biennal (une céréale suivie d'une jachère) ou triennal (deux céréales et une jachère)⁶². En effet, et c'est là un des traits forts qui fait l'homogénéité de l'Ouest, toutes les rotations se terminent par des temps d'inculte qui peuvent être très longs. Ils comprennent en général une céréale d'hiver suivie d'une céréale de printemps, mais ils débute par une culture de sarrasin et se terminent par une période de friche ou pâtis⁶³. Le sarrasin qui occupe la terre avant la céréale d'hiver est pris sur le

61. Annie Antoine, « Les Bovins de la Mayenne (1752-1820). Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest », *Histoire et Sociétés Rurales*, 4, 2^e semestre 1995, p. 105-136.

62. Ces types d'assolements prédominent en Touraine, Brigitte Maillard, *Les campagnes de Touraine...*, op. cit., p. 251 et suiv., mais s'effacent ensuite au profit de temps d'inculte beaucoup plus longs.

63. Annie Antoine, *Fiefs et Villages...*, op. cit. Exemples de rotations culturales p. 102 et suiv.

temps de la jachère travaillée; il contribue à améliorer le sol qu'il nettoie et ameublit; la dernière année de l'assolement, les ajoncs sont semés en même temps que l'orge ou l'avoine. Ils se développent à l'automne après que la céréale ait été moissonnée; ils seront ensuite susceptibles d'être coupés ou pâturés. Ce sont des légumineuses qui, comme le trèfle ou la luzerne, enrichissent le sol en azote et fournissent l'engrais qui sera utilisé sur les parcelles cultivées. Ce type d'assolement présente donc des points communs avec les assolements perfectionnés, en ceci qu'il fait intervenir une plante nettoyante (le sarrasin) et une plante enrichissante (l'ajonc); il en diffère car il nécessite de très vastes espaces incultes, plus ou moins pâturés, qui fournissent des apports extérieurs de fertilité aux parcelles cultivées. En Bretagne, l'assolement le plus courant comprend deux ou trois rotations triennales (sarrasin, seigle, avoine) suivies par un nombre variable d'années de pâtis⁶⁴. Les terres en friche sont dites «veillons»; dans les inventaires, on a les «veillons d'un an», les «veillons de deux ans»...⁶⁵

Ce sont des assolements complexes et que l'on pourrait dire perfectionnés – ils ne se limitent pas aux céréales mais font intervenir plantes nettoyantes et plantes enrichissantes – qui toutefois ne permettent pas une utilisation intensive du sol. Quelques exemples précis d'utilisation de l'espace sur deux métairies de la Mayenne⁶⁶ permettent d'avancer les chiffres suivants. Les champs représentent 74 et 84 % de la superficie totale de ces deux exploitations (le reste est occupé par les prés, jardins, broussailles); 33 et 38 % d'entre eux sont ou vont être ensemencés (les deux métairies ont été visitées à la fin du mois de septembre), 22 et 24 % sont «en écots» ce qui signifie qu'ils ont porté des cultures qui ont été moissonnées en août; le reste est en «friches» de 1 à 5 ans d'âge. La part effectivement cultivée à un moment donné ne dépasse pas le quart ou le tiers des champs, ce qui signifie 18 à 23 % de l'ensemble de l'espace agricole.

Des systèmes semi extensifs

La faiblesse de ces systèmes agraires est de reposer sur un gaspillage d'espace, mais leur force tient précisément à ce caractère semi-extensif; le principe des terres chaudes (cultivées dans le cadre d'un assolement) et des terres froides (sous lande) de la Bretagne se rapproche de celui de *l'infield* et de *l'outfield* observé dans le nord de l'Angleterre et en Écosse. Il repose sur la complémentarité de ces deux types d'espace.

Pourquoi ces landes ne sont-elles pas défrichées? En partie certainement parce qu'il s'agit de mauvais terrains, mais surtout parce qu'elles sont utiles dans l'état où elles sont et ce n'est pas un paradoxe d'affirmer qu'elles permettent la mise en culture du reste du finage. C'est ce qui est affirmé dans

64. Annuaire Statistique du Finistère, cité par Henri Sée, *Les Classes rurales...*, op. cit., p. 381.

65. Catherine Baron, *La vie quotidienne des paroissiens de Pouigneau...*, op. cit.

66. Annie Antoine, *Fiefs et Villages...*, op. cit., p. 108 et suiv. Étude de deux métairies de la région de Sainte-Suzanne, 1783, minutes Aveneau, Archives départementales de la Mayenne, 3 E 50/80.

l'enquête de 1768 sur les clôtures en Bretagne⁶⁷ : ces landes sont plus utiles en l'état que comme terres labourées ; elles servent de pâture pour le bétail et elles fournissent de l'engrais pour les champs. On trouvait exactement la même chose dans le mémoire de l'Intendant de la Tour de 1733 : « les habitants prétendent que les landes leur sont plus utiles dans l'état où elles sont que si elles étaient emblavées, les pâtis et les communaux leur étant absolument nécessaires pour la nourriture de leurs bestiaux »⁶⁸. De tels exemples pourraient être multipliés à l'infini ; dans les systèmes agraires de l'Ouest, l'inculte a une triple fonction : nourrir les bestiaux, reposer le sol, concentrer la fertilité sur des espaces choisis.

- Reposer le sol

Derrière cette formulation anthropomorphique se cache une pratique simple : faire se succéder sur un même espace des plantes variées (en l'occurrence des céréales différentes suivies d'une végétation spontanée d'herbes, ajoncs, genêts) qui prennent donc au sol des principes nutritifs différents. Tant que l'agriculture n'utilise pas d'engrais chimiques en grande quantité, ce système est partout utilisé, il est à la base de toutes les rotations culturales, même de celles qui sont considérées comme les plus perfectionnées.

- Concentrer la fertilité sur des espaces choisis

Le principe repose sur la complémentarité landes/cultures pérennes ; il constitue une manière originale de résoudre la question des engrais, essentielle dans les agricultures d'Ancien Régime. Il implique dans certains cas l'utilisation du feu. Dans cette fonction, la lande peut être utilisée *in situ* ou bien les parties fertiles peuvent en être transportées vers les espaces de culture plus intensive.

La lande sert tout d'abord à produire des fumiers, « fumiers de rues » ou « fumiers d'étables ». Dans le premier cas, les végétaux sont coupés et mis à pourrir dans les cours des fermes (désignées par le terme « rues, issues, estrages ») ou dans les chemins empruntés par le bétail ; ils sont ensuite transportés sur les champs au moment des labours. Plus classiquement, les végétaux de la lande, mêlés de paille, sont utilisés comme litière pour les animaux et donnent ensuite un fumier beaucoup plus riche que le premier, utilisé de la même manière. Ces pratiques s'observent dans toutes les régions de l'Ouest, de la Gâtine où les engrais sont appelés les « pourrains »⁶⁹, au Bas-Maine où les végétaux sont mis à pourrir dans les chemins creux, ce qui est jugé très préjudiciable à la circulation⁷⁰.

67. Henri Sée, *Les Classes rurales...*, *op. cit.*, p. 374 et suiv.

68. *Id.*, note 3, p. 375.

69. Louis Merle *La métairie...*, *op. cit.* Les paysans de la Gâtine donnent beaucoup plus de soin à la préparation des engrais que ceux de la plaine qui pratiquent l'assolement triennal. Les engrais sont appelés les pourrains ; ils se composent de la litière des animaux mais aussi de plantes mises à pourrir dans des trous d'eau ou dans les cours des métairies. Ces pourrains sont apportés sur les champs et enfouis en même temps que la semence.

70. *L'Annuaire Statistique de la Mayenne* (1803-1804) donne une description des plus classiques du phénomène : « La construction vicieuse de presque tous [les chemins], leur encaissement entre des haies épaisses... les dégradations que les cultivateurs y causent journellement pour en enlever la terre végétale au fur et à mesure qu'elle s'y forme ».

D'autres méthodes d'utilisation de la lande sont mentionnées, qui ne sont pas sans rappeler les pratiques les plus traditionnelles de l'utilisation du feu en agriculture⁷¹. Les officiers du duc de Penthièvre chargés d'organiser l'afféage d'une partie des espaces incultes, abondants dans la région de Lamballe, en donnent, en 1769, la description suivante⁷² : « Les habitants des campagnes font couper et enlever dans le printemps la surface des landes et des autres terres incultes qui renferme les sels productifs, et qu'après avoir laissé sécher à l'ardeur du soleil les mottes ou gazons qu'ils ont ainsi détachés, ils les font ensuite brûler et en étendent les cendres sur la terre qu'ils ouvrent; c'est ce qu'on appelle en Bretagne étreper ou écobuer ». Ceci est jugé responsable « de l'état de stérilité et d'abandon où on voit une immensité de terres dans la province ». Deux pratiques se rencontrent dans ce texte. Au sens strict, l'étrépage consiste seulement à « peler la lande » et à en transporter la partie superficielle faite de végétaux et de terre végétale sur les parcelles destinées à être cultivées pour les engraisser⁷³. Il s'agit ici réellement de concentrer la fertilité sur un espace choisi. L'écobuage est plus complexe et fait intervenir le feu; il commence par un étrépage, les mottes sont ensuite retournées et mises à sécher, puis il en est fait des « fourneaux » auxquels il est mis le feu. Les cendres sont ensuite réparties sur la lande qui est labourée plusieurs fois et ensemencée. Cette pratique est largement attestée au XVIII^e siècle de la pointe de la Bretagne, au duché de Penthièvre, au Bas-Maine⁷⁴ et au Poitou⁷⁵.

- Nourrir les bestiaux

C'est la fonction de la lande la plus communément évoquée. Elle fournit les ajoncs qui sont pâturés sur place ou bien pilés et donnés à l'étable aux bœufs et aux chevaux⁷⁶; elle fournit également des fourrages supplémentifs qui peuvent être utilisés en cas de difficultés. L'inculte est ce qui donne aux exploitations de l'Ouest une relative souplesse de gestion que l'on ne trouve pas dans les régions d'assolement triennal où l'utilisation du sol est beaucoup plus intensive. Lors de la sécheresse de 1786, les éleveurs de l'élection de

71. François Sigaut, *L'Agriculture et le Feu. Rôle et place du feu dans les techniques agricoles de préparation du champ de l'ancienne agriculture européenne*, Paris-La Haye, Mouton, 1975, 320 p.

72. Archives départementales des Côtes-d'Armor, Duché de Penthièvre, E 49 (défrichements et afféagements).

73. Lachiver, Marcel, *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, 1773 p. (articles «étrépage» et «écobuage»); François Sigaut, «Pour une cartographie des assolements en France au début du XIX^e siècle», *Annales ESC*, XXXI, 3, mai-juin 1976, p. 631-643 : signale également pour l'époque moderne la pratique de l'étrépage dans le Vannetais. Une ferme moyenne de cette région (25 ha) comprend 12 ha de landes à étreper, 3 ha de prairies naturelles, 10 ha de terres dont 7 en froment et 3 en avoine, millet ou sarrasin.

74. Pendant les périodes de sécheresse, le procureur fiscal du Comté de Laval interdit de «faire des fourneaux» pour éviter les incendies.

75. Louis Merle *La métairie...*, *op. cit.* : on pèle le champ (dégazonnage) et on brûle les mottes dans des fourneaux.

76. Jacques Mulliez souligne le rôle décisif de l'ajonc pour la nourriture des chevaux du Léon et son intégration comme plante semée dans les rotations culturales de la Basse-Bretagne, Jacques Mulliez, «Du blé, mal nécessaire. Réflexions sur les progrès de l'agriculture de 1750 à 1850», *RHMC*, XXVI, 1, janvier-mars 1979, p. 3-47. Voir p. 32 et suiv.

Laval ont renoncé à irriguer leurs prairies car cela aurait arrêté les moulins et déclenché la famine ; pour suppléer au manque de fourrage, ils ont émondé les feuilles des arbres, haché de la paille, distribué de l'avoine, et ils ont semé dès le début du mois de septembre du seigle et de l'avoine destinés à être coupés «en vert» dès le mois de mars 1787. Dans l'élection de Mayenne, «la paille de sarrasin qui servait habituellement pour la litière a été remplacée dans ce rôle par de la bruyère et des genêts, et a été consommée ; des feuilles de *turneps* ont été utilisées et les bestiaux sont restés dans les champs plus longtemps au début de l'hiver : ils y ont trouvé quelques brins d'herbe, la paille des genêts et des *géons*, au moyen de quoi on ne leur a donné du fourrage que pour la nuit»⁷⁷.

Pour répondre à ces trois fonctions – repos du sol, engrais, nourriture du bétail – ces espaces incultes sontensemencés. Les ajoncs, dont on a déjà signalé les qualités (fourrage, litière puis engrais, plante enrichissant le sol en azote) sont semés avec la dernière céréale quand la parcelle est destinée à devenir «inculte». La lande (ajonc) apparaît tellement utile que certaines cultures ne sont faites qu'aux fins de la régénérer. L'Annuaire statistique du Département du Finistère de l'an XII⁷⁸ définit ainsi les terres froides : «on les cultive ordinairement tous les 20 à 23 ans pour rajeunir la lande qu'on y sème avec du blé noir». Même si la lande bretonne ne peut être assimilée à une prairie anglaise, on ne peut s'empêcher de penser à ces systèmes d'agriculture convertible faisant alterner culture et pâture.

Des systèmes rebelles à la modernisation ?

L'archaïsme des agricultures de l'Ouest peut être observé – et discuté – à partir de plusieurs points d'entrée : celui des méthodes de culture, celui des modes de faire-valoir (l'Ouest est le domaine du métayage et des contrats complexes tels le complant ou le domaine congéable), celui des productions (le seigle et le sarrasin plus que le froment). Chacun de ces points nécessiterait une étude approfondie, le premier sera seul abordé ici.

Le travail du sol : défricher, écobuer, labourer

L'archaïsme peut s'observer dans les méthodes employées pour travailler le sol : pas de modernisation du matériel, pas d'intensification de la culture, l'essentiel est la main d'œuvre et là où l'on serait tenté de voir les «petits progrès» du XVIII^e siècle, sur la côte bretonne où l'usage du maerl⁷⁹ et du goémon permet une utilisation intensive du sol, il faut savoir que ces pratiques ne sont pas nouvelles.

77. Archives départementales d'Indre-et-Loire, C 86, Enquête sur la crise fourragère de 1786-1787.

78. Voir p. 142.

79. Maerl : sable calcaire ou sable mélangé de coquillage utilisé comme amendement.

Le principe fondamental des systèmes agraires de l'Ouest est celui de l'association landes-cultures pérennes. Il résulte plusieurs caractères de ces systèmes que l'on peut regarder comme autant d'archaïsmes et de pesanteurs. On a déjà signalé la durée de l'inculte qui fait que la part du sol effectivement cultivée chaque année n'est pas considérable et n'atteint certainement jamais la moitié de l'espace. Le matériel utilisé, les techniques de mise en culture, ne semblent pas se modifier : ni les inventaires après décès, ni les enquêtes du XVIII^e siècle ne font état d'améliorations en ce domaine. Le système de mise en valeur du sol qui consiste à travailler les parcelles pendant un certain nombre d'années et à les abandonner ensuite demande une très grosse quantité de travail. La reprise en culture d'une terre laissée sous lande pendant plusieurs années prend souvent la forme d'un véritable défrichement réalisé avec un instrument spécial, l'étrépe, sorte de houe particulièrement résistante utilisée pour sectionner les ajoncs et des genêts. Plusieurs labours sont ensuite nécessaires pour venir à bout des racines qui encombrant le sol et des mauvaises herbes qui le salissent. Tous les Cahiers de Doléances du Bas-Maine qui décrivent les pratiques agraires insistent sur le coût et la difficulté de l'opération. Considérée sous tous ces aspects, l'agriculture de l'Ouest apparaît donc comme une agriculture de gaspillage : gaspillage d'espace, gaspillage de main d'œuvre, gaspillage de travail.

Les voies de la modernisation

En Bretagne, l'intendance s'occupe des questions agricoles à partir du milieu du XVIII^e siècle, relayant les mémoires qui lui arrivent de l'administration centrale⁸⁰ : mémoire sur la manière d'utiliser la marne en 1753, mémoire sur un semoir à bras en 1764, incitations à cultiver la garance (1757) et la pomme de terre (1774), à développer les prairies artificielles (1786), à détruire les animaux nuisibles... En 1757, est créée la Société d'Agriculture de Bretagne qui, dans les premières années de son existence étudie plusieurs projets d'amélioration de l'agriculture. Mais on sait que, si l'on excepte quelques grands propriétaires qui se passionnent pour l'agriculture, l'impact de ces actions reste modéré⁸¹.

Les paysans de l'Ouest restent attachés à des pratiques qui ont fait leurs preuves depuis très longtemps. L'exemple de la diffusion du trèfle dans la partie angevine de la Mayenne témoignera du fait que les plantes nouvelles ne peuvent se développer qu'à la condition de composer avec les pratiques tradi-

80. Henri Sée, *Les Classes rurales...*, *op. cit.*, p. 417 et suiv.

81. *Id.*, p. 428 et suiv. ; L. de Villiers, « La Chalotais agriculteur », *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1894, t. XXIII. On peut aussi citer l'expérience d'un curieux personnage, Des Cognets de Correc, qui pensait qu'en faisant pourrir des navets dans le sol et en y enfouissant de la terre qui ressemblait vaguement à de la marne, il avait enfin trouvé le moyen de rendre fertiles les « terres vagues » de la Bretagne, Marcel Gautier, « Une tentative de défrichement et de chaulage dans la Bretagne intérieure au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1939, t. XLVI, p. 53-65.

tionnelles⁸². La statistique bovine de 1819 est à cet égard très intéressante⁸³. Tous les maires de la Mayenne qui répondent à la question de savoir comment mieux nourrir le gros bétail disent alors qu'il faut cultiver du trèfle. Mais sur la manière de le cultiver, les conséquences de son introduction et les contraintes qui en résultent, les hésitations apparaissent. D'abord, il est observé que, pour que le trèfle réussisse, il faut apporter de la chaux dans le sol et que ceci a comme conséquence d'entraîner la disparition des genêts qui restent un fourrage apprécié (Argenton-Notre-Dame, arr. de Château-Gontier). Un seul maire (Le Buret, arr. de Château-Gontier) signale la création de prairies réellement artificielles, en même temps que l'échec de l'opération : « on a même labouré des prés pour les planter de nouveau et changer l'herbage. Les premières années on a réussi, mais en négligeant l'engrais, l'herbage est redevenu ce qu'il était auparavant ». Il semble que labourer pour obtenir des prairies ne soit pas encore entré dans les pratiques des agriculteurs. La plupart des maires préconisent d'utiliser le trèfle ainsi que l'étaient auparavant les ajoncs : « il faudrait développer le trèfle en le semant dans les grains de printemps et les sarrasins » (Saint-Pierre-des-Landes). Le trèfle n'est donc pas considéré comme une prairie artificielle entrant dans le cycle des terres labourées, il est traité comme l'était l'ajonc, plante poussant plus ou moins naturellement sur les parcelles laissées en friche après deux ou trois ans de culture, dont on se souciait seulement de hâter la croissance en le semant en même temps que la dernière céréale de la rotation culturale. On observe dans cet exemple les conditions nécessaires au développement d'une « innovation » : que le milieu naturel ne l'interdise pas et qu'elle puisse s'intégrer dans des pratiques anciennement connues et éprouvées.

Les indices de modernité

L'étude d'inventaires après décès d'agriculteurs de la Basse-Bretagne montre cette interpénétration d'éléments d'archaïsme et de modernité dans les pratiques agraires. Les agriculteurs de la paroisse de Guipavas cultivent traditionnellement l'avoine, l'orge, le seigle, le blé noir et le « mistillon » (mélange froment-seigle ou froment-seigle-avoine), mais on trouve aussi dans leurs inventaires toute une quantité de « jardinage » et ce, dès le début du XVIII^e siècle : haricots, navets, carottes, choux, betteraves, fèves et panais. Ils éco-buent les terres froides de la lande avec la *marre* (sorte de houe à lame ronde et tranchante), mais ils utilisent le maërl de la rade de Brest et le goëmon ; ils

82. Le trèfle n'est pas inconnu dans l'Ouest au XVIII^e siècle : le lavallois Pierre Duchemin du Tertre en fait semer par son métayer dès la première moitié du siècle ; dans le Craonnais, en 1770, les baux que passe le marquis d'Armaillé en font aussi obligation aux métayers (Bail à moitié de la Métairie de la Chénardière, paroisse de Livré, Archives départementales de la Mayenne, 3 E 27/74, minutes Nicolas-Charles-Michel Maupetit, 30 janvier 1771. Actes du colloque de Caen sur *Les Contrats agraires*, 1997, à paraître) et les inventaires après décès d'agriculteurs de la Basse-Bretagne mentionnent cette plante entre 1764 et 1770.

83. Nous utiliserons ici les réponses faites par une partie des maires de la Mayenne à la question de savoir comment améliorer la nourriture des bovins, Archives départementales de la Mayenne, 7 M 27. Pour l'utilisation complète de ce document voir : Annie Antoine « La sélection des bovins dans l'Ouest de la France. Évolution des pratiques et des représentations (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1999, 1, à paraître.

cultivent des vesces et du trèfle mais ils sèment et entretiennent systématiquement l'ajonc qui est coupé l'hiver, pâturé l'été, mis en fagots et vendu à Brest pour faire du combustible quand il atteint 3 ans⁸⁴. Les mêmes pratiques sont observées à Plouider près de Lesneven⁸⁵ : les panais sont mentionnés dans 64 % des inventaires relevés au XVIII^e siècle. Ils servent à l'élevage des chevaux, conjointement avec l'ajonc. Chez ces agriculteurs, les stocks de lande et de genêts sont évalués : ils peuvent atteindre des sommes élevées chez ceux qui en font le commerce⁸⁶. Les pois et les fèves sont intégrés dans les assolements pour faire de la terre à froment. Ces deux exemples ne prétendent pas à une quelconque représentativité, les deux paroisses mentionnées ici – Guipavas et Plouider – sont des paroisses littorales qui bénéficient de conditions particulières. Mais ils permettent d'observer la souplesse de ces systèmes agraires de l'Ouest dans lesquels la culture de l'ajonc ne doit peut-être pas être considérée comme archaïque et celle du panais comme innovante.

Au total, les caractères de l'agriculture et des sociétés rurales de l'Ouest n'apparaissent comme des incongruités qu'au regard des présupposés qui gênent la compréhension de ces systèmes agraires. Le principal exploitant, le métayer, ne possède jamais son exploitation et, dans certaines régions, il a même plus souvent un bail à métayage qu'un bail à ferme ; les animaux qui peuplent son exploitation et qui représentent un capital bien supérieur à celui de son outillage, ne lui appartiennent pas toujours. Est-il de ce fait un dépendant au sens « goubertien » du terme ? Oui, car il ne possède pas son capital d'exploitation ; non, car il n'est pas menacé de perdre son exploitation à la première malveillance de la conjoncture. Il pratique un système de polyculture-élevage qui lui assure une certaine quantité de production et des rentrées monétaires chaque année. Il peut compter, même si c'est au prix de l'endettement, sur l'aide de son propriétaire qui ne laissera pas les bestiaux mourir de faim. Le métayer de l'Ouest est un faux « dépendant » : on le trouve aux étages supérieurs de la pyramide fiscale, on le rencontre sur les foires et marchés où il effectue quantité de transactions mettant en œuvre d'assez grosses sommes. En effet, l'élevage constitue une part importante de son activité et comme les animaux, à la différence des céréales, ne sont jamais autoconsommés, il est largement intégré dans un système d'échanges.

Cet agriculteur de l'Ouest, métayer, closier ou bordager, supporte autour de lui une grande quantité d'inculte dont il semble parfaitement s'accommoder. Vrai ou faux inculte ? Les agricultures de l'Ouest n'ont pas une spécialisation

84. Hélène Rose, *Étude économique et sociale de Guipavas...*, *op. cit.*

85. Brigitte Arzur, *La vie quotidienne des paroissiens de Plouider...*, *op. cit.*

86. Inventaire Allain Thomas, déc. 1773 : il avait peu avant sa mort un stock de lande et genêts de 316 livres 10 sols et en avait vendu pour 180 livres ; ce stock représentait 16 % de son actif (1972 livres), Brigitte Arzur, *La vie quotidienne des paroissiens de Plouider...*, *op. cit.*

céréalière (ce qui n'empêche pas la Bretagne d'être exportatrice de grains au XVIII^e siècle), elles produisent peu de froment mais une certaine quantité de céréales variées toutes susceptibles d'être plus ou moins panifiables (seigle, orge et avoine qui sont utilisées dans tous les mélanges – méteil, mistillon de Basse-Bretagne, mélot du Bas-Maine, mouture de la Touraine), relayées par des plantes à galettes et bouillies (le sarrasin presque partout, le millet dans la région de Vannes et de Nantes) et même par les châtaignes du pays de Craon et de Redon. Toutes ces plantes n'occupent chaque année qu'une partie de l'espace, le quart beaucoup plus certainement que le tiers. Le reste peut être regardé comme inculte et est utilisé comme pâture et pour produire des engrais.

Là réside la principale originalité des agricultures de l'Ouest, celle de reposer sur un usage extensif de l'espace : l'espace cultivé ne l'est que parce qu'il existe une superficie importante d'inculte. Faux inculte, fait de prairies, de pâtis, de friches temporaires longues ou très longues, de landes et de bruyères. En effet, une partie des genêts et des ajoncs qui peuplent ces landes n'est pas vraiment spontanée, ces plantes étant tellement nécessaires qu'elles sont semées en même temps que la dernière céréale de la rotation. Ces légumineuses fort rustiques sont fourrage, fumure et régénération du sol. Et si tous les espaces incultes n'étaient pas des pâturages d'ajonc tels ceux qui nourrissaient les chevaux du Léon, tous constituaient une réserve d'espace susceptible d'être momentanément cultivée ou pâturée, ou bien d'être « pelée » et « écobuée » pour concentrer les engrais sur la partie assolée du finage.

CRHISCO – UNIVERSITÉ RENNES 2